



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211001-DEC-AG-21-097-AU
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 1^{er} octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Mission de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) pour les Travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique :

En matière de service :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT à ce jour) ;

Décision du 1^{er} octobre 2021

OBJET : Mission de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) pour les Travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani.

Vu le devis référence A533940816.1 de la Société APAVE BASTIA, sise 20600 Furiani (Siret : 518 720 925 00826), concernant la Mission de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) pour la réalisation de travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani, pour un montant de 4 940,00 € HT ;

APPROUVE

Le devis référence A533940816.1 de la Société APAVE BASTIA, sise 20600 Furiani (Siret : 518 720 925 00826), concernant la Mission de coordination sécurité protection de la santé (CSPS) pour les Travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani, pour un montant de 4 940,00 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 20 OP 3022 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 06 OCT. 2021
et publication ou notification
du 06 OCT. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification